

Formations Entrepreneuriales dont modules CERTICREA
Parcours de formation individualisé

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4 avenue de l'Europe Unie, 07000 PRIVAS
Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 8207P000807. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail.

Je soussigné(e) :

Adresse complète :

CP : COMMUNE :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Tél : E-mail (utilisé sur votre espace MSA et VIVEA) :

***Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage – si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soit diffusées aux autres stagiaires, merci de cocher cette case**

Vous êtes en situation de handicap avec des besoins particuliers pour suivre la formation ? Non Oui

Si oui précisez :

Etes-vous déjà affilié à la MSA ? :

- Non, dans ce cas avez-vous bénéficié de financement de VIVEA depuis plus de 3 ans Non Oui
 Oui, avec quel statut : Chef d'exploitation cotisant solidaire conjoint collaborateur aide-familial

Date d'installation prévue (affiliation MSA) :

Actuellement, le montant de mon Compte Personnel de Formation est de :

Je m'inscris aux modules de formation :

Module	CPF > 0 CERTICREA	VIVEA CPF=0 CERTICREA	VIVEA Cotisants	Autre public
Choisir le bon statut pour votre entreprise agricole (7h) <input type="checkbox"/> 17/10 <input type="checkbox"/> printemps 2023	<input type="checkbox"/> 245 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 245 €
Sécuriser l'accès au terrain agricole (7h) <input type="checkbox"/> 14/11 <input type="checkbox"/> printemps 2023	<input type="checkbox"/> 245€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 245 €
Analyser tous les risques de votre activité agricole (7h) <input type="checkbox"/> 20/09 <input type="checkbox"/> 18/10 <input type="checkbox"/> 22/11 <input type="checkbox"/> 15/12 <input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 245€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 245 €
Connaître les aspects économiques de votre projet agricole (14h) <input type="checkbox"/> 21 et 27/09 <input type="checkbox"/> début 2023	<input type="checkbox"/> 490€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 490 €
Vendre vos produits agricoles en circuits courts (14h) <input type="checkbox"/> 17 et 24/11 <input type="checkbox"/> printemps 2023	<input type="checkbox"/> 490€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 490 €
S'installer à plusieurs en agriculture (14h + 2h) <input type="checkbox"/> 16 et 29/09 <input type="checkbox"/> début 2023	<input type="checkbox"/> 560€	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 560 €

Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.
Un mail de convocation pour le module de formation vous sera adressé au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

1. Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs :

Je suis **non ayant droit VIVEA** avec un CPF>0, je mobilise mon Compte Personnel de Formation pour financer mon parcours **CERTICREA*** d'un montant global de euros. Je m'engage à réaliser une demande de devis et de co-financement si nécessaire, sur le portail <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> et à valider mon devis 11 jours ouvrés avant le début de mon parcours de formation.

Je suis **non ayant droit VIVEA** avec un CPF = 0 et je sollicite VIVEA pour financer mon parcours **CERTICREA***. Je fournis la copie écran de mon CPF=0 et l'ensemble des documents nécessaires à la prise en charge par <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/contributeur-installation-en-agriculture-createurs-dentreprise/>.

***CERTICREA étant une formation certifiante, je m'engage à participer à une évaluation de mes acquis de formation et à réaliser les 3 épreuves de certification : QCM de 30 questions ; étude de cas ; présentation orale de mon projet devant un Jury.**

Sont dispensés de CERTICREA (et de l'évaluation), les stagiaires financés par le CPF réalisant uniquement le module «Analyser tous les risques de votre activité agricole » ou réalisant un module de formation (hors PPP) préconisé par le conseiller projet du Point Accueil Installation.

Je suis **ayant droit Vivéa** : chef d'exploitation, aide familial – conjoint collaborateur déclaré à la MSA, cotisant solidaire (ayant déjà cotisé pour la formation professionnelle à la MSA), **à jour de mes cotisations et sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant** et je m'engage à valider électroniquement mon « consentement à utiliser mes fonds VIVEA » pour chaque module de formation entrepreneuriale.

Je finance ma formation et je paierai dès réception de la facture le montant de euros.

2. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, la Chambre d'agriculture d'Ardèche facturera le coût de la formation.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, la Chambre d'agriculture d'Ardèche facturera le coût de la formation.

4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

5. Cas de différend

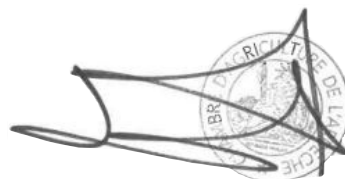
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Conditions générales de vente : <https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/formations/conditions-generales/>

Fait en double exemplaire à Privas, le

Le stagiaire,
Bon pour accord
Signature,

Pour le Président de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche
et par délégation, Olivier DURANT, Directeur



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et
de nos engagements sur
www.chambres-agriculture.fr

Exemplaire destiné à l'organisme de formation. Exemplaire destiné au stagiaire à conserver.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 26.01.2022